

Consultation dans le cadre de la planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029

CRC-090M
Consultation générale
Planification immigration
au Québec 2026-2029

Mémoire présenté à la Commission de la relation avec les
citoyens par l'Association des détaillants
En alimentation du Québec (ADA)



Montréal, le 15 août 2025

À propos de l'ADA

L'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA) a pour mission d'assurer la pérennité des détaillants-proprétaires et le développement de l'industrie alimentaire au Québec.

L'ADA est dirigée par des détaillants propriétaires (dépanneurs, boucheries, fromageries, épicerie de quartier et supermarchés) et pour les détaillants propriétaires depuis 1955. Elle repose sur les cotisations volontaires de ses membres. Elle est aussi actionnaire de SIAL Canada, le plus grand salon professionnel de l'innovation alimentaire en Amérique du Nord.

Nous espérons que grâce au savoir-faire et à la proximité des détaillants-proprétaires en alimentation, les communautés seront bien desservies et elles seront conscientes de l'impact de ses choix de consommation.

Préambule

D'emblée, notre Association partage l'intention du gouvernement présentée dans cette planification, de faire valoir la langue française et la culture francophone dans un contexte où l'utilisation de l'anglais croît rapidement¹. Nous percevons l'intégration francophone des nouveaux travailleurs temporaires au Québec comme un véritable facteur de cohésion sociale et de consolidation de la culture québécoise.

Comme mentionné dans la Planification 2026-2029, plusieurs secteurs ont des besoins criants de main-d'œuvre comme celui de la transformation alimentaire ou encore l'agriculture. Néanmoins, nous souhaiterions attirer votre attention sur le secteur du commerce de détail alimentaire qui nécessite lui aussi des changements de politiques et de processus d'immigration.

À titre d'association représentant 1000 détaillants en alimentation composée d'épicerie de petites et de grandes surfaces, de dépanneurs, de boucheries, de boulangeries et de fromageries, nos partenaires et nos membres ainsi que leurs clients sont aussi impactés par les nouvelles dynamiques migratoires que connaît le Québec.

Depuis les années 2010, de nouveaux enjeux liés à l'accès de main-d'œuvre sont apparus dans le secteur du détail au Québec. En croisant les données statistiques

¹ [Faits saillants sur la langue anglaise au Québec en 2021](#), Statistique Canada.

présenté par le ministère, on estime que les Travailleurs étrangers temporaires (TET) représentaient 1,65% de la population active québécoise en 2024, contre 0,22% en 2018². De plus, le Québec comptait en 2024, 72 405 titulaires³ de permis de travail temporaire dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), faisant de ces travailleurs une nouvelle composante significative du marché du travail. Mais cela fait également de ce programme le seul levier de recrutement temporaire sous compétence partagée avec le Québec⁴. Le remplacement de cette main-d'œuvre ne peut se faire que de manière graduelle.

Les analyses économiques du Conseil du patronat du Québec illustrent qu'en 2024, seulement 93 jeunes pourraient entrer sur le marché du travail pour 100 possibles départs à la retraite⁵. Si une réduction des seuils d'immigration avait lieu comme annoncé dans la planification pour la période 2026-2029, cela serait négatif envers notre secteur déjà en manque de main-d'œuvre. Nous nous préoccupons aussi de nos membres situés en régions, essentiels pour de nombreux villages. Ces commerçants doivent à la fois veiller à leur pérennité dans un contexte où leur marge bénéficiaire diminue, mais aussi d'un besoin d'une meilleure productivité alors que le bassin de main-d'œuvre disponible est grandement limité.

Rapport de notre analyse sur l'impact des mesures pour les TET auprès de nos membres détaillants

Nous avons effectué une consultation auprès de certains de nos membres détaillants qui ont recours au Programme des Travailleurs étrangers temporaires (PTET), présents dans plusieurs régions du Québec, dont les Laurentides, Lanaudière, la Mauricie, Chaudière-Appalaches, l'Outaouais et la Montérégie. Différents constats émergent de cette consultation. D'abord, le manque de main-d'œuvre engendre une pression accrue sur le personnel déjà en place, un investissement de temps important pour former de nouveaux employés et des difficultés à maintenir une offre alimentaire. Plusieurs de nos membres ont investi des sommes importantes pour recruter des employés qualifiés par le biais du PTET, devenu à leurs yeux une nouvelle voie pour garantir une continuité dans certains

² LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUEBEC POUR LA PERIODE 2026-2029 - Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec, MIFI

³ LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUEBEC POUR LA PERIODE 2026-2029 - Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec, page 92, MIFI

⁴ LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUEBEC POUR LA PERIODE 2026-2029 – Cahier de consultation, page 16 et 22 MIFI

⁵ [Lettre adressée à l'Honorable Patty Hadju - CPQ](#)

départements et surtout une qualité de services à la clientèle répondant aux standards de notre industrie. Selon nos estimations, les TET représentent aujourd'hui environ 6,10% des employés des membres consultés qui ont recours à ce type de main-d'œuvre. En moyenne, 33% de nos répondants indiquent que le resserrement des règles aura un impact direct sur leur capacité à maintenir leur activité et 1 TET sur 5 serait menacé de ne pas pouvoir continuer à travailler au Québec en raison des nouvelles mesures.

Ainsi, dans l'analyse des orientations présentées, nous considérons qu'il est impératif que la modernisation des politiques au sujet de l'immigration temporaire considère les particularités des détaillants en alimentation, des commerces essentiels pour nos communautés et la sécurité alimentaire des Québécois.

ORIENTATION 1 – Réduire progressivement le nombre de personnes résidentes non permanentes (RNP) au Québec, en :

► **Agissant dans les programmes pour lesquels le consentement du gouvernement du Québec est requis avant l'admission, et en visant une réduction d'environ 13 % du nombre de titulaires de permis dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires et dans le Programme des étudiants étrangers.**

Commentaires de l'ADA

Bien que ce seuil ne soit pas fixé par le gouvernement du Québec, le gel du traitement des Évaluations de l'Impact sur le Marché du Travail (EIMT) pour les postes à bas salaires dans les Régions Métropolitaines de Recensement (RMR) ayant un taux de chômage supérieur à 6%⁶ nuit gravement aux activités et à l'accès de main-d'œuvre des détaillants du Québec. Le secteur connaît une diminution d'accès à la main-d'œuvre avec 130 525 postes vacants au quatrième trimestre de 2024⁷. Face à cette situation, les PME ont 2 solutions, augmenter leur productivité via l'innovation, la recherche et le développement, ce qui a une limite considérant la nature de ces commerces de service; ou bien recruter une main-d'œuvre disponible, compétente comme les travailleurs étrangers. Par exemple, la RMR de Montréal s'étend jusqu'à Saint-Césaire (situé à 56 km de Montréal), ce qui est trop vaste pour

⁶ [Refus de traiter une demande d'évaluation de l'impact sur le marché du travail - Canada.ca](#)

⁷ LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2026-2029 - Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec, page 39, MIFI

établir un plafond de chômage global qui représenterait les disparités entre les différentes RMR. Ce procédé ne reflète pas correctement les réalités des communautés et les besoins de main-d'œuvre.

Recommandations

Nous recommandons au gouvernement du Québec d'appuyer auprès du gouvernement fédéral une modification de la suspension de traitement des demandes pour les postes à bas salaire (en deçà de 34.61/h) dans les régions métropolitaines de recensement (RMR). Les détaillants en alimentation sont de parfaits incubateurs québécois, permettant une relation de proximité avec la clientèle et des échanges de qualité avec les équipes. Nous recommandons notamment de faire la distinction entre les renouvellements et les nouveaux immigrants et donc de faciliter le processus de renouvellement des TET via une clause grand-père afin de préserver la qualité de main-d'œuvre chez nos membres.

L'ADA recommande que le gouvernement du Québec interpelle le gouvernement fédéral pour augmenter le seuil de 6 % à 8 % de chômage appliqué au refus de traitement des EIMT dans les postes à bas salaire afin de redynamiser l'activité des détaillants en alimentation qui sont un maillon essentiel de la chaîne d'approvisionnement.

L'ADA recommande une clause de droits acquis dite « clause grand-père », afin que les détaillants en alimentation puissent renouveler les permis des travailleurs et que ces travailleurs temporaires déjà en poste avant la réforme puissent continuer à bénéficier des exemptions selon les anciennes modalités.

ORIENTATION 2 – Choisir un scénario d’admission permanente entre 25-35-45 mille individus.

&

ORIENTATION 4 – Accroître la part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec, afin qu’elles représentent entre 63 et 66 % des admissions à la fin de la période

Commentaires de l’ADA

Le Programme de l’Expérience Québécoise (PEQ) a été suspendu pour les diplômés étrangers et les travailleurs temporaires, bien que francophones, qualifiés et déjà intégrés. Il est possible de réouvrir le PEQ afin de combler le manque de main-d’œuvre et ainsi d’atteindre les cibles espérées dans les scénarios 2C. L’ADA est favorable à cette orientation afin de favoriser le passage à la résidence permanente des personnes déjà installées temporairement au Québec.

Recommandation

L’augmentation du nombre des immigrations permanentes doit passer par la réouverture du PEQ pour les diplômés du Québec et les travailleurs temporaires. Nous sommes favorables aux scénarios 2C (45 000 admissions permanentes) afin de faire transiter les RNP vers une résidence permanente.

Nous recommandons une réouverture du PEQ à plus large échelle afin de faciliter ces objectifs d’immigration permanente et donner accès au secteur essentiel du commerce de détail en alimentation.

ORIENTATION 3 - Viser une proportion de plus de 75 % de connaissance du français chez les personnes immigrantes permanentes et favoriser l’apprentissage du français parmi les personnes résidentes non permanentes

Commentaires de l’ADA

Notre association est encline à favoriser la permanence de la francisation au travers de l’intégration des travailleurs étrangers. Cependant, la durée maximale de permis de travail représente aussi une barrière à cette francisation. Consentir aux travailleurs étrangers temporaires d’avoir accès à des permis plus longs qu’une année leur permettrait non seulement de mieux s’intégrer à leur environnement de

travail, mais aussi à la culture québécoise. Cela favoriserait notamment leur apprentissage de la langue française. De plus, considérant la rareté de main-d'œuvre dans le secteur du commerce de détail en alimentation, les postes qui le composent doivent être reconsidérés comme étant essentiels. **Les expériences partagées par nos membres témoignent que ces commerces sont de parfaits incubateurs d'intégration.**

Recommandation

L'ADA recommande un allongement de la durée du PTET sur 3 ans afin de faciliter la francisation ainsi que l'intégration québécoise. Nous souhaitons aussi la reconnaissance des postes du secteur du commerce de détail en alimentation comme étant essentiels du fait de son rôle dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire au Québec.

ORIENTATION 5 -Maintenir une forte proportion d'immigration économique, soit de plus de 60 %, dans les admissions permanentes, afin de répondre aux enjeux de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques priorités de l'économie québécoise

Commentaires de l'ADA

De nouvelles restrictions d'exemption d'EIMT rendraient notre secteur assujéti à un marché du travail encore plus appauvri en matière de main-d'œuvre. Selon nos estimations, l'immigration temporaire représente 6,10 % des employés de nos membres ayant recours à ce type de main-d'œuvre. Environ 33 % de nos membres concernés indiquent que le resserrement des règles aurait un impact direct sur leur capacité à maintenir leur activité du fait que 1 TET sur 5 serait menacé de ne pas pouvoir continuer à travailler au Québec en raison des nouvelles mesures. Le PTET constitue la toute première étape vers la résidence permanente et permet une bonne intégration et francisation des nouveaux arrivants au Québec. Il est donc essentiel de le préserver afin de maintenir une forte proportion d'immigration permanente.

De plus, seules 2 professions⁸ représentent le détail alimentaire sur les 75 qui bénéficient du traitement simplifié à l'embauche, à condition d'être à bas salaire et de ne pas se trouver dans une région de recensement avec un taux de chômage en dessous de 6 % :

⁸ [Gouvernement du Québec](#).

63201	Bouchers/bouchères - commerce de gros et de détail
63202	Boulangers-pâtisseries/boulangères-pâtissières

Nos membres ont de la difficulté à pourvoir à des postes spécialisés, tels que pâtissier, poissonnier, boucher, cuisinier en prêt-à-manger. L'ADA est en accord avec les exemptions préexistantes, mais elles ne s'appliquent pas à l'entièreté de la chaîne d'approvisionnement (production/transformation/distribution). Selon *Données Québec*, 420 000 Québécois vivent dans un désert alimentaire⁹. Les commerces de proximités situés en région sont les seuls à fournir un service alimentaire de base dans ces zones (quantile 5). Il s'agit non seulement d'un enjeu économique, mais aussi de santé publique et d'équité territoriale. Ces listes de professions admissibles aux exemptions d'EIMT étant établies annuellement par le MIFI, nous souhaitons que le gouvernement du Québec revoie les critères de sélection afin que l'ensemble des maillons de notre secteur névralgique bénéficient d'exemptions.

Recommandations

Nous préconisons un élargissement des listes d'exemptions pour l'EIMT aux postes du secteur du commerce de détail en alimentation afin de favoriser le recrutement et la rétention de main-d'œuvre.

Enfin, nous recommandons aussi la réouverture du PEQ pour les travailleurs et diplômés déjà intégrés au Québec. Cette mesure viserait à convertir une main-d'œuvre déjà qualifiée et active économiquement.

Conclusion

Les modifications des programmes d'immigration ont des effets directs sur les activités des détaillants en alimentation du Québec. En effet, elles pourraient galvaniser la crise de la main-d'œuvre dans notre secteur avec 20 % des TET menacés de ne pas pouvoir continuer à travailler au Québec en raison des nouvelles

⁹ [Fiche synthèse](#) – Indice désert alimentaire, Données Québec.

mesures. Nous présentons donc 4 recommandations à la suite des orientations présentées par le gouvernement :

- Un prolongement de la durée des permis pour les travailleurs temporaires de 3 années.
- Une clause grand-père afin de préserver les droits existants et la qualité du processus d'immigration que permettent nos membres.
- Une réouverture du PEQ pour les travailleurs temporaires et les étudiants étrangers.
- Un élargissement à notre secteur pour les exemptions d'EIMT d'accès aux PTET, tout en interpellant le gouvernement fédéral sur sa méthodologie de sélection et une hausse du seuil de chômage de 6 à 8 %.

Nous considérons que ces recommandations permettent l'essor de la francisation tout en supportant judicieusement les détaillants en alimentation, commerces essentiels à leurs communautés.